

## Note de rentrée - Année scolaire 2022/2023

### Bienvenue à l'éco-école Gérard Claudel d'Ennery

- **Coordonnées de l'école**

Ecole Elémentaire Gérard Claudel

Rue Charpentier - 95 300 ENNERY

Tel : 01 30 38 34 12

Mail : [0950190r@ac-versailles.fr](mailto:0950190r@ac-versailles.fr)

Blog de l'école : <http://blog.ac-versailles.fr/elementairegclaudel/>

- **Horaires de l'école**

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<i>Matin</i>	8h30 12h	8h30 12h	8h30 12h	8h30 12h
<i>Après-midi</i>	14h 16h30	14h 16h30	14h 16h30	14h 16h30

L'accueil des élèves a lieu 10 minutes avant le début des cours par les enseignants, donc à 8h20 le matin et à 13h50 l'après-midi.

- **Personnel de l'école**

<b>Niveau de Classe (Effectif)</b>	<b>Nom des enseignants</b>
CP/CE1 (14-10)	M <sup>me</sup> VIVIEN Julie
CP (24)	Mme GONCALVES Sylvie
CE1/CE2 (16-10)	M <sup>me</sup> ROPERT Pascale
CE1/CE2 (14-12)	M <sup>mes</sup> EL MALKI Loubda
CE2-CM1-CM2 (11-8-9)	M VIARD Philippe
CM1-CM2 (9-15)	M <sup>me</sup> SOTINEL Odile
CM1-CM2 (10-15)	M <sup>me</sup> REMERAND Karine

Directeur : M. VIARD Philippe

Réseau d'aide aux Elèves en difficultés (RASED) , [01 30 38 27 98] :

Psychologue : M<sup>me</sup> ORLIKOWSKI Isabelle

Enseignante spécialisée Poste E : Mme DUROT Emmanuelle

Aide administrative : Carmen Guillaumin

AESH : Valentin Viard, Marly Berkman et Estelle Yoman

- **Absences**

En cas d'absence de votre enfant, vous devez impérativement prévenir l'école le jour même par téléphone (indiquer les noms de l'enfant et de l'enseignant).

A son retour, l'enfant doit présenter obligatoirement un justificatif d'absence (mot sur le cahier de liaison ou certificat médical).

En cas d'absence de l'enseignant, celui-ci est en principe remplacé. Si ce n'est pas le cas, et dans la mesure du possible, vous êtes invités à reprendre votre enfant. En cas d'impossibilité, les élèves sont accueillis dans les autres classes.

- **Covid**

Le protocole sanitaire est disponible sur le blog de l'école.

Un enfant qui a de la fièvre ne vient pas à l'école.

- **Cantine et étude surveillée**

Pour information, les enseignants n'interviennent pas sur le temps de cantine. En cas de problème, merci de contacter la mairie.

L'étude surveillée se déroule le lundi et le jeudi de 16h30 à 18h00.

- **Hygiène et santé**

La prise de médicaments sur le temps scolaire **est interdite**. Si elle est indispensable, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être élaboré, des documents sont à remplir par un médecin (en informer l'enseignant et le directeur).

Assurez-vous que les rappels obligatoires de vaccination des enfants sont bien à jour.

Vérifiez régulièrement les cheveux de vos enfants pour éviter la propagation des poux.

- **Vacances scolaires**

L'école se trouve en zone C.

Vacances de la Toussaint	Fin des cours : <b>vendredi</b> 21 octobre 2022, à 16h30 Reprise des cours : <b>lundi</b> 7 novembre 2022, à 8h30
Vacances de Noël	Fin des cours : <b>vendredi</b> 16 décembre 2022, à 16h30 Reprise des cours : <b>mardi</b> 3 janvier 2023, à 8h30
Vacances d'hiver	Fin des cours : <b>vendredi</b> 17 février 2023, à 16h30 Reprise des cours : <b>lundi</b> 6 mars 2023, à 8h30
Vacances de printemps	Fin des cours : <b>vendredi</b> 21 avril 2023, à 16h30 Reprise des cours : <b>mardi</b> 9 mai 2023, à 8h30
Pont de l'Ascension	Fin des cours : <b>mardi</b> 16 mai 2023, à 16h30 Reprise des cours : <b>lundi</b> 22 mai 2023, à 8h30
Vacances d'été	Fin des cours : <b>vendredi</b> 7 juillet 2023, à 16h30

- **Cahier de liaison**

C'est le lien entre la famille et l'école. Vous devez le regarder régulièrement, toutes les feuilles distribuées aux élèves et collées doivent être signées après en avoir pris connaissance, votre signature est la preuve que le message a été reçu. Il doit être ramené à l'école tous les jours.

- **Blog de l'école, blogs de classe**

Le blog de l'école reprend les informations importantes, le calendrier scolaire ainsi que l'actualité. On y trouve les comptes rendus de réunion (conseil d'école, conseils d'enfants...).

Les blogs de classes permettent un lien enseignants/enfants/parents.

- **Renseignements administratifs**

Les fiches de renseignements et d'urgence doivent être remplies avec soin. Tout changement de situation (notamment les numéros de téléphone) doit être immédiatement signalé aux enseignants.

Pour participer aux sorties scolaires, votre enfant doit être assuré. Vous devez nous fournir une attestation de votre assureur mentionnant la responsabilité civile et l'individuelle accident.  
La responsabilité civile : couvre les dommages causés à autrui par l'enfant.  
L'individuelle accident : couvre les dommages subis par votre enfant.

- **Le règlement intérieur** est disponible sur le blog de l'école.

Les enseignants